

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2073

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Presse et médias	0	0	0	0
Livre et industries culturelles	+36 000 000	0	+36 000 000 0	0
TOTAUX	+36 000 000	0	+36 000 000 0	0
SOLDE	+36 000 000		+36 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de mettre en place un plan de soutien exceptionnel pour les entreprises du livre. Il représente un effort budgétaire de 36 M€comprenant :

-25 M€ destinés aux librairies pour leur permettre de surmonter leurs difficultés financières imputables à la crise sanitaire, afin de poursuivre leur travail en faveur de la création éditoriale, de l'animation des territoires et de la promotion de la lecture ;

- 6 M€ afin de soutenir des projets de modernisation des librairies. En raison de la crise, les librairies disposent en effet de moindres capacités pour financer des investissements. Cette mesure a donc pour objectif de soutenir la compétitivité, la productivité et l'attractivité des librairies ;

-5 M € à destination des maisons d'édition dont le chiffre d'affaires est modeste, au regard de leurs difficultés financières imputables à la crise. En leur permettant d'honorer leurs engagements, en particulier vis-à-vis des auteurs, cette mesure poursuit donc un objectif de soutien à la diversité éditoriale.